

Un élu dénonce les subventions versées aux associations qui dénoncent le «racisme d'État»

écrit par Antiislam | 16 novembre 2019



Du “Figaro”:

Un élu demande que Paris ne renouvelle pas ses subventions à l'une d'entre elles.

Par Stéphane Kovacs

L'argent public peut-il servir à financer des associations qui entretiennent la détestation de la France et de ses forces de l'ordre?

Des militants fustigeant le «*racisme d'État*», sa politique néocoloniale et les «*rafles*» que la police organiserait peuvent-ils réclamer des subsides à ces autorités qui les «*stigmatisent*»?

Alors que la Ville de Paris s'apprête à renouveler ses subventions à plusieurs associations, l'élu du XVIII^e arrondissement **Pierre Liscia**, après avoir pointé, l'an dernier, les outrances de la Fasti (Fédération des associations de solidarité avec tou·te·s les immigré·e·s),

demande au préfet Michel Cadot d'invalider les aides votées à l'Acort (Assemblée citoyenne des originaires de Turquie).

«Nul ne comprendrait que des organisations qui tiennent des discours aussi dangereux pour la cohésion nationale puissent être financés par le contribuable», écrit l'élu dans son courrier, invitant le préfet à saisir le procureur de la République sur les mêmes fondements que ceux invoqués par son collègue de la Drôme, Hugues Moutouh.

Fin octobre, ce dernier avait porté plainte pour diffamation contre un militant associatif accusant le gouvernement de mener une *«politique de chasse aux musulmans»*, suivant *«les pas de [la France] de Vichy»*. Au Figaro, la préfecture d'Île-de-France répond que *«le contrôle de légalité pourra s'exercer sur l'octroi de la subvention dès lors qu' [elle] aura reçu les délibérations mises en cause, si elles sont effectivement adoptées par le Conseil de Paris»*.

Créées dans les années 1970, «ces associations étaient encore tout à fait respectables il y a quelques années, estime Pierre Liscia, chef de file de Libres! à Paris. Mais elles ont été noyautées par des mouvances indigénistes, décoloniales, etc., et elles tiennent désormais des propos qui devraient les exclure de facto des dispositifs de solidarité nationale et municipale. Aujourd'hui, la Ville de Paris finance ce que l'État combat!».

Sur le site de l'Acort, on défend les *«migrant·e-s chassé·e-s, torturé·e-s, traumatisé·e-s, persécuté·e-s par l'État»*, on appelle à manifester *«contre le racisme d'État et les violences policières»*, qui *«nous blessent, nous mutilent et nous tuent, non pas pour ce que nous faisons, mais pour ce à quoi nous sommes réduits, essentialisés, stigmatisés: des Noirs, des Arabes et des Roms.»*

Si l'on en croit le jaune budgétaire 2019, l'association aurait touché en tout 24.500 euros de différents ministères

en 2017

Coordinateur général de cette association qu'il décrit comme «un centre social laïque ouvert à tous», Ümit Metin participait dimanche à la marche contre l'islamophobie. «Le racisme d'État, c'est la loi de 2004 (contre les signes religieux à l'école, NDLR), explique-t-il. Pour quelques cas seulement, on a stigmatisé tous les croyants, les personnes de culture musulmane et fragmenté la société française.»

Ne craint-il pas de perdre ses subventions?

«Ce serait une atteinte à la liberté d'expression», s'indigne-t-il, indiquant que l'Acort est financée par la Ville de Paris (à hauteur de 5000 euros), mais aussi «par la CAF et l'État». Si l'on en croit le jaune budgétaire 2019, l'association aurait touché en tout **24.500 euros de différents ministères en 2017.**

En 2018, la Fasti, repérée par Pierre Liscia pour «ses prises de position radicales» – dénoncées aussi par la Licra -, s'était finalement vu attribuer sa subvention de la Ville de Paris: 3000 euros.

En janvier 2019, le gouvernement s'en était ému:

«Pas d'argent public pour des associations qui ont des propos contraires aux valeurs de la République!», avait lancé son porte-parole de l'époque, Benjamin Griveaux.

La Fasti avait reçu, en 2017, plus de 210.000 euros de subventions de quatre ministères différents.

Elle renvoie le *Figaro* à un communiqué dans lequel elle rétorque que «lorsque l'État ou une collectivité territoriale accorde une subvention, il ou elle ne s'attache pas aux opinions ou analyses de l'association qui la demande, mais à l'action envisagée, dont la nature et les objectifs doivent être conformes à l'intérêt général».

Au Commissariat général à l'égalité des territoires, son plus gros financeur, on explique que *«la Fasti a été soutenue en 2019, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019, pour un montant de 120.000 euros»*. *«Les axes de la convention sont concentrés autour des enjeux de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations. Cette convention pluriannuelle prend fin en 2019»*.

Va-t-elle être reconduite? *«J'espère bien que non!»*, s'élève le député Libres! (apparenté LR) de l'Essonne Robin Reda.

Fin octobre, à l'Assemblée, il avait interpellé le ministre de l'Intérieur au sujet des financements octroyés à des associations *«qui justifient les attentats de 2015 au nom de la paupérisation et assimilent les policiers à des oppresseurs au service de la domination capitaliste»*.

«Comme ces associations ont les mêmes interlocuteurs depuis des années, il y a une logique de reconduction automatique des aides, déplore le parlementaire. Cette convention, on aurait pu la dénoncer depuis 2017!

On pourrait même demander le remboursement des sommes perçues: les associations qui propagent une haine explicite de la France et des Français doivent rendre leur argent aux Français.»

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ces-associations-qui-denoncent-le-racisme-d-etat-grace-a-des-fonds-publics-20191114>

Note d'Antiislam

Bref on paye, on paye pour financer des associations musulmanes qui nous crachent à la gégé ...

Bien entendu qu'il faut couper ces flux de fric, qui viennent de tous les côtés (Droite comme Gauche).

Mais il faut aller plus loin ...

Il faut revenir d'urgence à la situation qui prévalait avant les années 70 : interdiction aux étrangers de s'associer sur notre sol.

Ainsi, par exemple, la ci-devant ACORT, "Assemblée citoyenne des originaires de Turquie", évoquée par le texte, association de factieux musulmans, n'aurait purement et simplement plus d'existence légale ...

.

Note de Christine Tasin

Supprimer les subventions à ce type d'association, une atteinte à la liberté d'expression ?

Je voudrais bien savoir si Résistance républicaine, Génération identitaire, Riposte laïque... auraient droit à des subventions de la Mairie de Paris si elles le demandaient et si on ne leur refuserait pas au nom justement de leurs engagements politiques !